



## Démission et préavis

-----  
Par Emy74

Bonjour, je suis en CDI et travaille en convention 66. La structure dans laquelle j'exerce ferme pour congés du 26 juillet au 31 août. Je souhaite démissionner suite à réussite d'un concours et prise de poste le 1er septembre. Mon préavis est de 1 mois. Quand dois-je donner ma démission pour être certaine d'avoir mon salaire en août ? Dois-je faire mon préavis en juillet (si je donne ma démission demain soit le 3 juillet) ou en août sur mes vacances (imposées) ?

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

-----  
Par rvroy

Bonjour,

<https://www.juritravail.com/Actualite/conges-payes-pendant-le-preavis-de-demission-tout-ce-qu-il-faut-savoir/Id/351904>

Cordialement,